

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 2 juillet 2024**, à **18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire Monsieur David Pharand



Sont présents : Mesdames Denise Corneau et Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard.

Est absent : Monsieur Gilles Payer

La directrice générale, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de juin 2024
- 1.4 ~~Modification résolution 2024-06-20944 — Mandat à une firme d'ingénierie pour une nouvelle patinoire~~ Retiré de l'ordre du jour

2. Finances

- 2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires au 30 juin 2024
- 2.2 Rapport mensuel des revenus et des dépenses au 30 juin 2024

3. Dossiers mines

- 3.1 Demande d'aide financière – RPLN – Projection Malartic
- 3.2 Demande d'aide financière APLD – concernant le projet de développement minier – secteur La Loutre

4. Rapport Maire

5. Période de question (15 minutes)

6. Département de l'Administration

- 6.1 Correspondance – Annexe III
- 6.2 Congrès Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 6.3 Adoption Règlement 2024-04 concernant la régie interne des séances du conseil

7. Département de la Sécurité publique

- 7.1 Embauche de deux préventionnistes : Antoine Roussel et Rachel Forest
- 7.2 Embauche d'un pompier volontaire : Jean Ducharme

8. Département des Travaux publics & Hygiène du milieu

- 8.1 Mandat d'accompagnement pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau
- 8.2 Demande de subvention traverse de cours d'eau
- 8.3 Demande de subvention – proposition de compensation à des fins environnementales – pont route 6

8.4 Entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

9. Département de l'Environnement et de l'Urbanisme

9.1 Demande de modification de la grille des spécifications de la zone 114-H

10. Département des Loisirs, culture et tourisme – développement économique

10.1 Cours de Yoga

10.2 Horaire de la bibliothèque

11. Varia

12. Période de questions (15 minutes)

13. Levée de la séance

1. CONSEIL

1.1 Ouverture de la séance

2024-07-20952

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-07-20953

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour en retirant le point 1.4 modification résolution 2024-06-20944 – Mandat à une firme d'ingénierie pour une nouvelle patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Lecture et adoption des procès-verbaux de juin 2024

2024-07-20954

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture de procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2024 est exemptée et adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires au 30 juin 2024

2024-07-20955

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 30 juin 2024 pour un montant total de 1 254 879.89 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 67 776.10 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 25173 à 25214
- Les paiements directs 501551 à 501575
- Les prélèvements 6618 à 6650

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2024

2024-07-20956

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 juin 2024 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER MINES

3.1 Demande d'aide financière – projection du film Malartic

2024-07-20957

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Regroupement de protection des Lacs de la Petite-Nation (RPLPN) pour la projection du film Malartic ayant pour but de sensibiliser et informer la population sur un projet minier typique et de rassembler la population des municipalités de l'alliance;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accorde une aide financière de 500\$ au RPLPN pour la projection du film Malartic;

QUE le paiement de cette aide financière sera effectué réception de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Demande d'aide financière - Association du Lac-Doré – concernant le projet de développement minier – secteur La Loutre

2024-07-20958

CONSIDÉRANT QUE l'association des propriétaires du Lac-Doré a sollicité le soutien financier de la municipalité pour obtenir une assistance technique visant à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de négociation efficace suite au projet de développements miniers prévus dans le secteur La Loutre;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique est essentielle pour protéger les intérêts de notre communauté et pour répondre aux défis posés par les développements miniers prévus dans notre région;

Considérant que la municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives locales qui visent à assurer une représentation efficace des intérêts communautaires dans le cadre des projets de grande envergure;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité accorde une allocation financière équivalant à 50% des dépenses admissibles engagées par l'association des propriétaires du Lac-Doré pour l'assistance technique nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de négociation contre Lomiko, pour un maximum de 2 500\$;

QUE cette allocation sera versée sur présentation de facture détaillée et de preuves de dépenses conformes aux politiques financières de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance – Annexe III S/O

6.2 Congrès Fédération Québécoise (FQM)

2024-07-20959

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra les 26, 27 et 28 septembre à Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Michel Longtin et Noël Picard participeront au congrès de la FQM;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, messieurs Michel Longtin et Noël Picard à participer au Congrès de la FQM;

QUE les frais d'inscription et les frais inhérents aux déplacements et à l'hébergement pour deux nuitées soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Adoption du Règlement 2024-04 – Régie interne des séances du conseil de la municipalité de Duhamel

2024-07-20960

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité désire adopter le règlement #2024-04 dans le but d'établir un cadre clair qui guide le bon fonctionnement du Conseil municipal, favorisant ainsi la bonne gouvernance, la transparence, et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques ainsi que de permettre l'enregistrement audio afin de fournir une documentation précise et complète des discussions et des décisions prises lors des réunions du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement joint en annexe a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST RÉSOLU

QUE le présent règlement #2024-04 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Duhamel, soit adopté tel que joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Embauche 2 postes de pompiers préventionnistes

2024-07-20961

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler 2 postes de pompiers préventionnistes saisonniers à temps partiel ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de considérer favorablement les candidatures de madame Rachel Forest et monsieur Antoine Roussel comme candidats aux postes de pompiers préventionnistes saisonniers à temps partiel;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du directeur du service d'incendie et embauchent madame Rachel Forest et monsieur Antoine Roussel comme pompiers préventionnistes saisonniers à temps partiel à raison de 32 heures par semaine pour une période allant de 8 semaines pouvant être prolongées au besoin.

QUE les salaires pourraient être subventionnés par Emploi-été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Embauche d'un pompier volontaire

2024-07-20962

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Jean Ducharme au poste de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT la recommandation monsieur Benoit Fiset, directeur du service de sécurité publique, à l'effet de retenir cette candidature ;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la recommandation du directeur du service de sécurité publique et embauche monsieur Jean Ducharme en tant que pompier à l'essai pour une période de probation de 3 mois, conditionnellement à l'obtention d'un dossier exempt d'antécédents judiciaires et d'un bilan de santé favorable.

QUE les frais liés au bilan de santé et aux antécédents judiciaires ainsi qu'aux déplacements pour ceux-ci seront remboursés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS et DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Mandat d'accompagnement pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau

2024-07-20963

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs en eau permet d'améliorer la connaissance de l'état des actifs en eau présent sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau permettra de bénéficier de la majoration de l'aide financière issue du PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service d'accompagnement pour la réalisation de plan de gestion des actifs en eau (PGA) a un taux subventionné par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a dressé une liste de services professionnels inclus dans l'accompagnement pour l'élaboration du PGA-EA :

- Élaboration du document de démarche de gestion des actifs municipaux en eau;
- Réunions de démarrage et de suivi;
- Prise de connaissance des intrants du projet et définition des besoins;
- Préparation du plan de gestion des actifs en eau, incluant notamment;
 - Analyser les données d'inventaire et d'état des actifs;
 - Analyser les données financières associées aux infrastructures en eau;
 - Caractériser les niveaux de service;
 - Identifier les risques possibles et déterminer les facteurs pouvant influencer la demande;
 - Compléter le chiffrier Excel pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;
 - Rédiger le plan de gestion des actifs en eau;
 - Préparer et participer aux réunions de suivi avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service de la FQM a été reçue pour l'élaboration du PGA-Eau avec un temps de réalisation estimé variant entre 150 et 400 heures;

CONSIDÉRANT QUE ce service d'accompagnement, adaptable selon les besoins, vise à fournir une expertise technique et administrative dans l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre de service de la FQM pour l'accompagnement à l'élaboration et la mise en place de l'étape 1 et 2 du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de subvention traverse de cours d'eau

2024-07-20964

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts lance un appel de projets pour la réalisation de travaux de restauration des traverses de cours d'eau sur les chemins multiusages n'étant pas destinés à l'usage des industries forestiers pour l'exercice financier 2024-2025;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate madame Dany Faucher, directrice des travaux public à présenter les 5 projets suivants, dans le cadre de la restauration des traverses des cours d'eau pour l'exercice financier 2024-2025;

QUE le Conseil entérine cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Demande de subvention - Proposition de compensation à des fins environnementales - Pont route 6

2024-07-20965

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec fait appel aux organismes de la région détenant une expertise et une connaissance du territoire permettant d'identifier, de porter à terme et de suivre des projets d'aménagement ou de restauration de milieu hydrique ou humide;

CONSIDÉRANT QUE le pont sur la route 6 n'est plus sécuritaire et constitue une entrave importante à l'écoulement normal de l'eau;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel nomme madame Liette Quenneville, directrice générale représentante autorisée à signer la demande de compensation dans le cadre du projet "Restauration de la rivière de la Petite-Nation" et que madame Dany Faucher, directrice des travaux publics soit nommée personne responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

2024-07-20966

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE l'organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024.

ATTENDU QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

ATTENDU QUE l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel accepte les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Duhamel autorise monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville, directrice générale à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

19h08 Madame Marie-Céline Hébert quitte son siège en raison d'un conflit d'intérêt concernant ce point.

9.1 Demande de modification de la grille des spécifications de la zone 114-H

2024-07-20967

CONSIDÉRANT la demande déposée au comité de consultation d'urbanisme (CCU) à l'effet d'ajouter à la grille des spécifications l'ajout de résidence de type jumelé à 2 ou 3 logements à la grille des spécifications 114-H;

CONSIDÉRANT QUE le CCU majoritairement recommande d'accepter la requête à condition que les lots riverains ne sont pas inclus;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 2023-04, article 69, permet déjà un logement additionnel à l'habitation en respectant les normes établies;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel souhaite maintenir la cohérence avec le plan d'urbanisme actuel et ne pas procéder à des modifications qui pourraient altérer la vision urbaine de la municipalité;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel est non favorable à la demande et rejeté la requête de bonifier le nombre de logement à la grille des spécifications 114-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19h10, Madame Marie-Céline Hébert reprend son siège.

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10.1 Cours de yoga

2024-07-20968

CONSIDÉRANT la demande des citoyens pour l'organisation de sessions de yoga;

CONSIDÉRANT que le Conseil encourage des activités physiques pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que la professeure de yoga est une travailleuse autonome sans assurance et que la municipalité doit la mandater afin que celle-ci soit assurée;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate Madame Johanne Mennie, par résolution et à des fins d'assurance, pour offrir des sessions de yoga au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Nouvelle horaire de la bibliothèque municipale

2024-07-20969

CONSIDÉRANT QUE le carrefour Duhamellois et la bibliothèque se partagent le même local;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme peut procéder à la réception et à la distribution de livres pendant les heures d'ouverture du Carrefour Duhamellois;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque du vendredi soir ne sont plus autant convoitées ;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la modification des heures d'ouverture de la bibliothèque comme suit :

Mardi : 9h à 16h
Vendredi : 9h à 16h.

et ce à compter du vendredi 28 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-07-20970

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19h27

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale